

Après le 25 Octobre 1957.

- qui seraient sur celle demandée. Dans ce cas, il ne serait pas rempli, l'indiquant resterait à la suite de la somme de 200 000 fr à la fin de l'année.

- d'autre part, la Mairie a signé le marché de travaux d'entretien

- que la dépense sera mandatée sur la note correspondante du budget (XXI-1)

Approuvé à l'unanimité

5. Entretien des installations de chauffage de l'Installation scolaire

Le Comité Municipal a voté l'ajout à l'indiquant de la somme de 200 000 fr.

Les dépenses de chauffage de l'Installation scolaire sont de 200 000 fr.

De nombreuses dépenses sont faites de l'Indiquant de l'année 1957 et de l'Indiquant de l'année 1958.

Les travaux effectués au cours de l'année 1957 et de l'année 1958 ont été effectués par le Comité Municipal.

On constate de plus que le matériel acheté

de l'Installation scolaire a été dépensé de manière à ce que le matériel acheté en 1957 et en 1958

et les travaux effectués au cours de l'année 1957 et de l'année 1958 ont été effectués par le Comité Municipal.

de manière à ce que le matériel acheté de l'Installation scolaire a été dépensé de manière à ce que le matériel acheté en 1957 et en 1958

et les travaux effectués au cours de l'année 1957 et de l'année 1958 ont été effectués par le Comité Municipal.

Le Comité Municipal

Après le rapport de la Commission des Travaux.

Approuvé.

Après le rapport de la Commission des Travaux de l'année 1957, il a été décidé de faire passer les

travaux effectués au cours de l'année 1957 et de l'année 1958 à la charge de l'Indiquant de l'année 1957 et de l'Indiquant de l'année 1958.

Les dépenses effectuées au cours de l'année 1957 et de l'année 1958 ont été effectuées par le Comité Municipal.

et les travaux effectués au cours de l'année 1957 et de l'année 1958 ont été effectués par le Comité Municipal.

Après le 28/1
5700

Demande

à la Commission des travaux de faire une étude approfondie du nouveau contact qui sera établi pour l'été 1957-1958.

Approuvé à l'unanimité

M. Babin se gèle que la Chaudière qui a été élevée à La Rivière pour être reliée au Collège en secours.

Remise de la voirie des Rts. Clémenceau et Saligne à la Ville.

Par lettre en date du 29 juillet 1957 M. le Maire a des honrs. Députés de la S.E.R.L. en priant M. le Député Marquis de les amener en vue de leur état et formant son Rts. Clémenceau et Saligne venant d'être classés immatriculés à caractère définitif et qui de par le fait de leur état dans les mêmes conditions que les maisons d'Etat. Avant de procéder à la vente des parcelles il y a lieu de régler la question de la voirie qui doit être incorporée dans le domaine public communal aux termes des instructions ministérielles en vigueur.

Cette opération consistant à la Ville l'obligation de passer à sa charge dans l'intérêt des Rts. d'entretien de la voirie et des réseaux d'eau.

La S.E.R.L. demande au Conseil Municipal de prendre une délibération acceptant cette proposition.

M. l'ingénieur des Ponts et Chaussées a fait connaître qu'il a soumis sa proposition de la prise en charge par la Ville, la voirie ayant déjà fait l'objet de plusieurs interventions de la Ville, en matière de réfection et d'entretien des réseaux.

La Commission des travaux estime qu'il y a lieu d'accepter la proposition de S.E.R.L. sous réserve d'étude et d'examen des réseaux électriques et d'entretien des eaux usées de la Ville. M. le Maire a souligné l'absence de construction de rétro-

Installation de la 25

état de

e de surface

La Chaudière ont été terminés

retourner au

verrait à la

get (XXI-1)